

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 JUIN 2026**

Délibération n°2026.06.247

Subventions complémentaires : Association Musiques Métisses

LE TRENTE JUIN DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 juin 2026

Secrétaire de Séance: Thierry BOUILLEAU

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **61**

Nombre de pouvoirs: **11**

Nombre d'excusés: **3**

Nombre d'élus intéressés : 2

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Stéphanie MARCHAND, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS à Stéphanie MARCHAND, Guillaume CHUPIN à Pascal MONIER, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Jean-François DAURE à Maud FOURRIER, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Sandrine JOUINEAU à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Annie MARAIS à Fadilla DAHMANI, Patrick MARDIKIAN à Aurélie ZADRA, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Fadila BOUTAYEB, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s): Rémi HUMBERT, Annie MARC, Lucy VIOLIN

Elus intéressés : Jacky BONNET, Gérard DESAPHY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 02/07/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.06.247**

Rapporteur : Madame MOUFFLET

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES : ASSOCIATION MUSIQUES METISSES

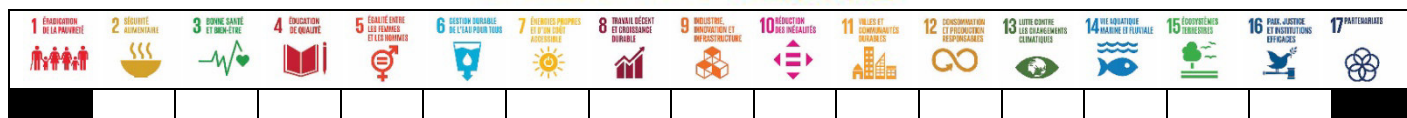
PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10401 -1) LECTURE FACTEUR D'INCLUSION ET D'ÉQUITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD : Accès à la culture

ODD : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, dialogue territorial

Par délibération n°018 du 5 février 2026, le conseil communautaire a attribué une subvention d'un montant de 105 000 € à l'association « Musiques Métisses » pour l'organisation de son édition 2026 qui s'est déroulée du 4 au 6 juin.

Néanmoins, l'association Musiques Métisses a sollicité la communauté d'agglomération afin de permettre la mise en place d'animations spécifiques dans le cadre de sa 50^{ème} édition et ainsi lui permettre de proposer un grand évènement festif et accessible autour de la musique, de la littérature, du cinéma, des expositions et animations pour la jeunesse.

GrandAngoulême, dans le cadre de sa politique culturelle, propose d'accompagner à titre exceptionnel l'association Musiques Métisses pour la réalisation de sa 50^{ème} édition à travers le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 000 €.

Il est rappelé que ne peut pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER une subvention complémentaire de 5 000 € à l'association « Musiques Métisses », portant le montant total de subvention au titre de l'année 2026 à 110 000 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 02/07/2026

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents afférents à la présente délibération.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 2	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (Jacky BONNET et Gérard DESAPHY ne prennent pas part au débat et au vote) ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 02/07/2026



AVENANT - 1

À la convention actions culturelles d'agglomération - année 2026
Convention financière et de partenariat
ENTRE
GrandAngoulême et l'association Musiques Métisses

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 9.1 et 10 ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu la délibération n°2026.02.018 du 5 février 2026 relative à l'attribution de subventions culturelles 2026 – projets culturels à portée nationale : Musiques Métisses

Vu la délibération n°2026.06xxxxxxxxxxx du 30 juin 2026

ENTRE

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, BP 357 - 16008 ANGOULEME cedex - et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, ci-après dénommée GrandAngoulême, d'une part

ET

L'association « Musiques Métisses », domiciliée 6 rue du Point du Jour – BP 244 – 16007 ANGOULEME Cedex, représentée par sa Présidente, Madame Annette FEUILLADE MASSON, d'autre part

ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :

Par convention en date du 2 mars 2026, GrandAngoulême et l'association Musiques Métisses ont défini le cadre du soutien de GrandAngoulême aux actions mises en œuvre par l'association Musiques Métisses dans le cadre de sa 50^{ème} édition du 4 au 6 juin 2026.

En application de l'article 4 de cette convention, le montant et les modalités de paiement de soutien apporté au titre de l'année 2026 sont convenues d'un commun accord entre les parties par la conclusion du présent avenant.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 02/07/2026

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUI :

Article 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet de déterminer le montant et les modalités de paiement d'une subvention complémentaire allouée à titre exceptionnel, par GrandAngoulême à l'association Musiques Métisses dans le cadre de sa 50^{ème} édition du 4 au 6 juin 2026.

ARTICLE 2 : SUBVENTION 2026

2.1 Par délibération n°2026.02.018 en date du 5 février 2026, le conseil communautaire a attribué une subvention d'un montant de 105 000 € à l'association « Musiques Métisses ».

Dans le cadre de la célébration de sa 50^e édition, l'association « Musiques Métisses » a sollicité le soutien de la collectivité afin d'accompagner la mise en œuvre d'une programmation anniversaire exceptionnelle. En complément de l'exposition retraçant cinquante années d'histoire de la manifestation, plusieurs animations spécifiques viendront enrichir cette édition, notamment la participation de groupes de musique emblématiques ayant participé à son rayonnement au fil des éditions, l'organisation d'ateliers destinés au jeune public ainsi que le déploiement d'un plan de communication renforcé visant à valoriser cet événement marquant.

Par délibération n° XXX, dans le cadre de sa politique culturelle, GrandAngoulême a décidé d'accorder, à titre exceptionnel, une subvention complémentaire de 5 000 € à l'occasion de la 50^{ème} édition du festival, marquant son édition anniversaire.

ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT

2.1 – La somme due, soit 5 000 €, sera versée en 1 seule fois à l'association Musiques Métisses

2.2 - Le versement sera crédité sur le compte ouvert auprès de l'établissement bancaire suivant :

ARTICLE 3 : DISPOSITIONS

L'ensemble des dispositions de la convention du 2 mars 2026, non contraire aux termes du présent avenant, demeure applicable.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires, le

La Présidente de l'Association

Le Président de GrandAngoulême

Mme Annette FEUILLADE MASSON

M. Xavier BONNEFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260630-2026_06_247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026
Publication : 02/07/2026